

CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES D'ADMISSION AU CORPS DES
SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE

**ÉPREUVE DE CONNAISSANCES
PROFESSIONNELLES**

(Durée : 03 heures – coefficient : 7 – note éliminatoire < 6/20)

Extrait de l'arrêté du 27 avril 2011

Annexe II – I – 1.1.

Cette épreuve consiste pour le candidat à répondre à plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense. Les questions portent sur le programme défini au paragraphe IV de la présente annexe.

Il est attendu des candidats qu'ils aient une bonne connaissance des textes qui régissent le travail des agents de police judiciaire adjoints (APJA) de la gendarmerie et de leur environnement professionnel.

Cette épreuve a également pour objectif d'évaluer l'expression écrite du candidat. Les réponses aux questions devront être organisées (introduction-argumentation-conclusion). Une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française.

L'ensemble des questions doit être traité par les candidats.
Il est attendu des candidats un développement de 20 à 30 lignes par question.

QUESTION 1 : La sécurité des systèmes d'information

Définissez ce qu'est la sécurité des systèmes d'information (SSI), puis énoncez les 10 règles d'or de la SSI.

Précisez le rôle du mot de passe et la fréquence de sa modification imposée aux militaires de la Gendarmerie nationale.

QUESTION 2 : Accueil du public

Après avoir présenté les cinq phases de la logique d'accueil, vous indiquerez les moyens mis en œuvre par la Gendarmerie pour en évaluer la qualité.

Citez et détaillez la règle qui permet au chargé d'accueil d'adopter la bonne attitude ?

QUESTION 3 : Usage des armes

Après avoir énuméré les 5 règles de sécurité fondamentales en présence d'une arme à feu vous exposerez dans le détail la méthode d'analyse réflexe « AMER » qui permet de vérifier si le cadre juridique d'usage de l'arme est respecté.

QUESTION 4 : Fondamentaux de la tactique d'intervention

Énoncez les fondamentaux de la tactique d'intervention en terme d'attitude, d'appui, de protection et de communication. Énumérez quatre techniques de progression qui permettent la découverte d'un nouveau compartiment de terrain.

QUESTION 5 : La pré-plainte en ligne

Énoncez l'objectif de la pré-plainte en ligne et mentionnez les infractions concernées dont vous donnerez des exemples.

Exposez le cheminement depuis l'enregistrement de la pré-plainte jusqu'à la signature de la plainte.

Donnez la conduite à tenir et les conséquences du cas où la victime ne se présente pas au rendez-vous.